

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

DU BUDGET 2022

L'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) modifie les articles L.2313-1 et L.3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

I – Eléments du contexte et ratios.

La Commune de Bosmie L'Aiguille compte au 1^{er} janvier 2022 2 650 habitants selon les données INSEE.

La population augmente régulièrement tous les ans.

Les ratios actuellement disponibles concernent l'exercice 2020, ils concernent la strate des communes de 2 000 à 3 499 habitants.

Indicateurs	Montant en €	Montant en € par habitant			
		Commune	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT					
Produits de fonctionnement réels	2 015 022	771	830	866	887
Dont Impôts locaux	1 116 684	427	387	402	403
Fiscalité reversée par le GFP	508 999	195	96	99	118
Autres impôts et taxes - FPIC	- 27 472	-11	28	49	53
DGF et DSR	97 473	37	153	160	148
Autres dotations et participations (74 – DGF et DSR)	114 679	44	59	52	63
Produits des services et du domaine (70)	148 344	57	80	58	56
Charges de fonctionnement réelles	1 663 544	636	688	697	698
Charges de personnel nettes (-6419)	845 062	323	379	380	364
Achat et charges externes (011-63)	467 438	179	200	202	207
Charges financières	35 634	14	15	17	18
Subventions versées (657362+65737+6574)	24 199	9	30	27	35

Contingents (6553+65548+6558)	115 207	44	21	26	29
Résultat comptable	294 022	112	135	159	174
Capacité d'autofinancement brute	351 478	134	142	169	188
INVESTISSEMENT					
Remboursement de la dette	110 651	42	55	79	73
Encours de la dette au 31/12/20	1 633 192	625	567	630	684
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 374 997	526	316	364	423

GFP : groupement à fiscalité propre : Communauté de communes du Val de Vienne.

DGF : dotation globale de fonctionnement

Encours de la dette : capital restant dû au 31/12/N

II- La section de fonctionnement

A) Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Voté 2021	Réalisé 2021	Voté 2022	% de variation sur le « Voté »
70	Vente de produits et services	187 550,00 €	196 219,94 €	174 550,00 €	-6,93 %
73	Impôts et taxes	1 560 195,00 €	1 566 569,98 €	1 613 000,00 €	+ 3,38 %
74	Dotations, subventions ...	236 350,00 €	292 200,42 €	246 900,00 €	+4,46 %
75	Autres produits et services	55 500,00 €	60 220,14 €	60 600,00 €	+ 9,19 %
013	Atténuation de produits	42 000,00 €	75 714,96 €	27 900,00 €	-33,57 %
76	Produits financiers	-	16,94 €	-	-
77	Produits exceptionnels	7 450,00 €	12 908,73 €	400,00 €	-94,63 %
Total recettes réelles		2 089 045,00 €	2 203 851,11 €	2 123 350,00 €	+ 1,64 %
042	Opérations d'ordre entre sections	21 200,00 €	21 914,15 €	25 340,00 €	+ 19,53 %
002	Excédent reporté	771 396,74 €	-	589 533,37 €	-23,58 %
TOTAL		2 881 641,74 €	2 225 765,26 €	2 738 223,37 €	-4,98%

- Chapitre 70 :

Ce chapitre comptabilise les produits des services :

- Les concessions de cimetières, columbarium ou caverne.
- Les redevances d'occupation du domaine public versées principalement par les concessionnaires de réseaux (ERDF, GRDF) mais également par le Crédit Agricole pour le distributeur automatique de billets.
- Les droits des services périscolaires, c'est-à-dire la facturation des repas pris au restaurant scolaire et les frais de garderie périscolaire.
- Le remboursement par la Poste des frais de fonctionnement de l'Agence Postale Communale, la régie mixte comprenant les locations de salles, de tables et chaises, de remorques, de taille de haies, de vente de bois.
- Le remboursement du personnel mis à disposition de la Communauté de communes : deux agents pour le Pôle Jeunesse, un agent des services techniques pour l'assainissement collectif.
- Le remboursement des repas pris les mercredis par l'ALSH.

- Chapitre 73 :

Ce chapitre regroupe les impôts et taxes perçus par la Commune :

- Les impôts directs locaux : taxes foncières (bâti ou non bâti).
A noter que depuis 2021, la Commune perçoit la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), et que le taux de référence pour la TFPB cumule le taux communal et l'ancien taux départemental (17,66 % + 18,96 %), soit 36,62 %.
Pour mémoire, le produit de l'impôt est = à une base x un taux.
La Commune a des bases nettement supérieures à la moyenne des communes de même strate :

Bases nettes ménages	Base en €	Base en € par habitant			
		Commune	Moyenne départ.	Moyenne régionale	Moyenne nat.
Taxe habitation	5 163 829	1 975	1 327	1 323	1 310
Taxe foncière sur propriétés bâties	3 483 802	1 333	1 006	1 085	1 180
Taxe foncière sur propriétés non bâties	21 420	8	33	35	35

Données 2020

De ce fait, le Conseil municipal contraint au maximum l'augmentation des taux.
Pour 2022, il n'y a pas d'augmentation des taux.

Taux des impôts	Taux d'imposition 2020			
	Commune	Moyenne départ.	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe habitation	9,39 %	13,21 %	12,68 %	13,44 %
Taxe foncière bâti	17,66 %	18,00 %	19,14 %	17,67 %
Taxe foncière non bâti	65,54 %	67,41 %	55,78 %	48,95 %

Données 2020

Les bases ont été revalorisées par l'Etat de 3,40 %.

Taxe foncière bâtie : $3\,433\,000 \times 36,62\% (17,66\% + 18,96\%) = 1\,257\,165\text{ €}$

Taxe foncière non bâtie : $22\,100 \times 65,54\% = 14\,484\text{ €}$

La Commune ne pouvant être surcompensée du fait du transfert de la part départementale de TFPB, un coefficient correcteur a été mis en place par l'Etat ; pour la Commune il est de 176 664 €.

Le montant à percevoir au titre des impositions directes locales sera de :

$1\,271\,649\text{ €} + 7\,637\text{ €}$ (au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires) – $176\,664\text{ €}$ (coefficient correcteur) = $1\,102\,622\text{ €}$

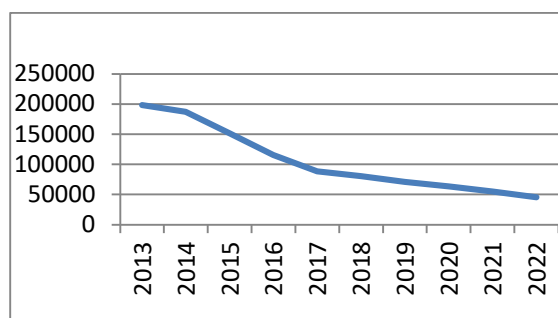
A noter qu'un montant de 98 677 € sera reversé à la Commune au titre des allocations compensatrices sur les taxes foncières (allocations précédemment perçues par le Département).

- L'attribution de compensation versée par la Communauté de communes du Val de Vienne.
- Les droits de place perçus auprès des camions restaurants ou magasins, et par les commerçants du marché du mercredi.

- Chapitre 74 :

Ce chapitre concerne :

- La dotation globale forfaitaire (DGF) qui a connu une diminution de 77,09 % depuis 2013 sur le montant prévisionnel.



- La dotation de solidarité rurale (34 000 €), montant notifié le 4 avril 2022 : 35 012 €.

- Le FCTVA sur les dépenses d'entretien de la voirie, des réseaux et des bâtiments publics réalisées en 2021.
- La participation de la Région pour l'accompagnant dans le bus scolaire, la subvention de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, le remboursement du contrat aidé.
- La subvention du Conseil Départemental pour la réfection des trottoirs rue de la Briance.
- Les participations publicitaires des entreprises dans le bulletin municipal.
- La taxe additionnelle aux droits de mutation, extrêmement variable d'un exercice à l'autre car perçue à l'occasion de la vente de biens immobiliers (entre le 1^{er} octobre 2021 et le 30 septembre 2022).
- La dotation de compensation versée par l'Etat pour les exonérations de taxes foncières en augmentation suite au transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.
- Le remboursement des frais pour l'organisation des élections.

- Chapitre 75 :

Ce chapitre est destiné à percevoir les loyers et fermages, et divers produits de gestion courante (participations aux frais de chauffage et locations de salles).

- Chapitre 013

Il concerne le remboursement des indemnités journalières des agents en congés maladie par l'assurance de la Commune.

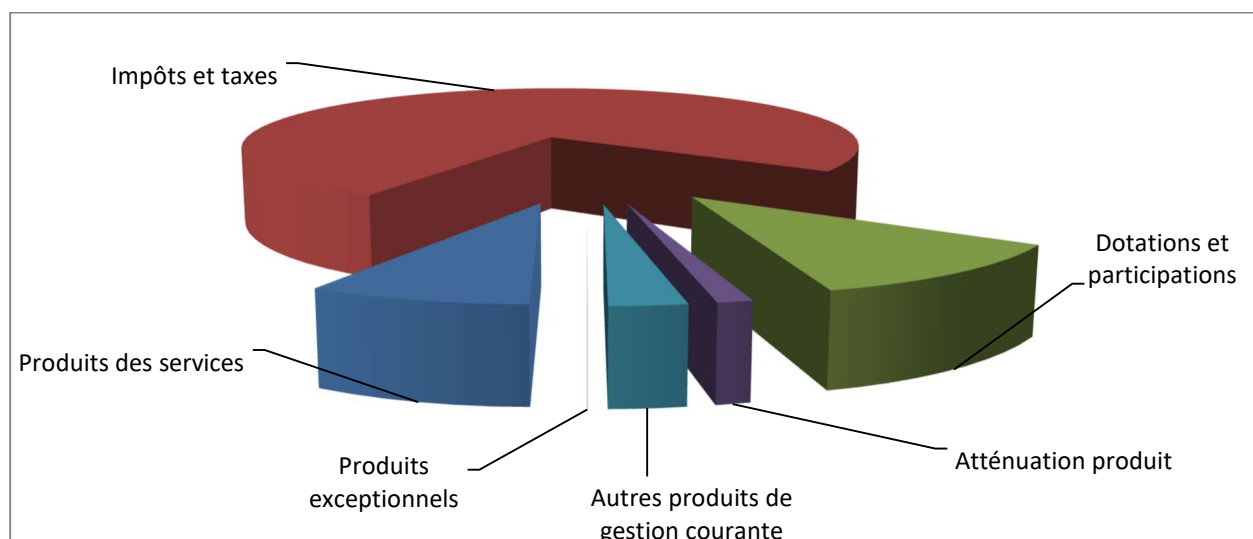
- Chapitre 76 et 77

Il s'agit de chapitres dont les montants sont très variables d'une année à l'autre, car ils regroupent notamment les remboursements de sinistres subis par la Commune.

- Chapitre 042

Il s'agit de comptabiliser les neutralisations (c'est-à-dire les amortissements sur une année) du solde des travaux d'aménagement de sécurité rue de Beynac et d'installation d'un ralentisseur rue de Saint-Paul.

Répartition des recettes



B) Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Voté 2021	Réalisé 2021	Voté 2022	% de variation sur le « voté »
011	Charges à caract général	751 050,00 €	513 570,92 €	821 000,00 €	+ 9,31 %
012	Charges de perso	1 064 900,00 €	1 015 188,22 €	1 071 500,00 €	+ 0,62 %
65	Autres charges	238 700,00 €	216 550,15 €	215 800,00 €	-9,59 %
014	FPIC	30 000,00 €	27 895,00 €	42 000,00 €	+ 40 %
66	Charges financ	33 000,00 €	32 871,81 €	35 000,00 €	+ 6,06 %
67	Charges except	12 100,00 €	5 100,26 €	3 700,00 €	-69,42 %
022	Dépenses imprévues	70 000,00 €	-	40 000,00 €	-42,86 %
	Total dépenses réelles	2 199 750,00 €	1 811 176,36 €	2 229 000,00 €	+ 1,33 %
023	Autofinancement	624 231,74 €	-	426 423,37 €	-31,69 %
042	Opérations d'ordre entre section	57 660,00 €	58 861,97 €	82 800,00 €	+ 43,60 %
	TOTAL	2 881 641,74 €	1 870 038,33 €	2 738 223,37	-4,98 %

- Chapitre 011

Ce chapitre regroupe :

- Les fournitures diverses : eau, électricité, combustibles, carburants, produits d'entretien et pharmaceutiques, fournitures de petit équipement pour les services techniques (ampoules, visseries, pièces pour les véhicules), les vêtements de travail, les fournitures administratives et scolaires, les fleurs, et le produit de traçage pour les terrains de foot, les fournitures pour les travaux en régie.

Les produits alimentaires pour la confection des repas : soit 1,95 € par repas (prix de revient en 2021 : 1,74 €).

Pour mémoire, la dotation versée à l'école maternelle est de 41 € par élève et celle de l'école élémentaire est de 47,30 € par élève.

- Les services extérieurs : entretien des voiries et réseaux, entretien des bâtiments, entretien du matériel (véhicules, matériels techniques...), maintenances, assurance des bâtiments et véhicules, l'étude financière de la situation de la Commune au sein de la Communauté de communes du Val de Vienne, et les frais de formation.
- Autres services extérieurs : honoraires et frais d'actes et de contentieux, fêtes et cérémonies, publications (bulletin municipal et calendrier), frais de transport des écoles (sorties scolaires et déplacements au gymnase et à la piscine), les frais d'affranchissement et de télécommunications, les frais de nettoyage des locaux, les redevances spéciales pour la collecte des ordures ménagères, les entrées à la piscine et les frais d'instruction des autorisations d'urbanisme.
- Taxes foncières.

- Chapitre 012

Ce chapitre regroupe les frais inhérents à la rémunération du personnel titulaire et non titulaire ainsi que les charges afférentes.

PREVISIONS DEPENSES DE PERSONNEL BRUTES					
Total 012 en 2021	Montant des dépenses réelles de fonctionnement 2021	Part des dépenses de personnel au budget 2021	Total 012 en 2022	Montant des dépenses réelles de fonctionnement 2022	Part des dépenses de personnel au budget 2022 (hors autofinancement)
1 064 900,00 €	2 199 750,00 €	48,41%	1 071 500,00 €	2 229 000,00 €	48,07%
En déduisant les remboursements du CIGAC et les frais de mise à disposition					
CIGAC en 2021 + Mairie du Havre	42 000,00 €		CIGAC + Etat	27 900,00 €	
CCVV	7 500,00 €		CCVV	8 000,00 €	
Participation Région	3 000,00 €		Participation Région	3 000,00 €	
			Etat - CAE	7 000,00 €	
TOTAL	52 500,00 €		TOTAL	45 900,00 €	
PREVISIONS DEPENSES DE PERSONNEL CORRIGÉES					
Total 012 corrigé en 2021	Montant des dépenses réelles de fonctionnement 2021	Part des dépenses de personnel au budget 2021	Total 012 corrigé en 2022	Montant des dépenses réelles de fonctionnement 2022	Part des dépenses de personnel au budget 2022 (hors autofinancement)
1 012 400,00 €	2 199 750,00 €	46,02%	1 025 600,00 €	2 229 000,00 €	46,01%

La Commune emploie 26 agents stagiaires ou titulaires :

- 4 aux services administratifs, et un agent à 22/35^{ème} à l'Agence Postale Communale,
- 8 aux services techniques (entretien des espaces verts, voirie, bâtiments communaux),
- 3 au restaurant scolaire,
- 9 aux écoles (1 en filière animation, 3 en filière médico-sociale, 5 en filière technique).

La Commune emploie également :

- 1 agent en contrat aidé à raison de 20 heures hebdomadaires pour assurer la surveillance dans la cour de l'école élémentaire et une partie du ménage de l'école, ce qui permet un agent titulaire le matin à la garderie élémentaire de 7h15 à 8h00.
- 1 agent en CDD pour encadrer les enfants sur le temps périscolaire méridien aux écoles.
- 1 agent en CDD pour le remplacement d'un agent indisponible à l'école maternelle.
- 1 agent en CDD pour assurer le remplacement d'un agent à temps partiel.

Tous les agents sont de catégorie C sauf le responsable des services techniques en catégorie B et la DGS en catégorie A détachée sur un emploi fonctionnel.

- Chapitre 65

Il regroupe :

- Les indemnités versées aux élus et les cotisations sociales correspondantes,
- La participation communale au service départemental d'incendie et de secours,
- Les participations au Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges pour l'enseignement de la musique, regroupant les communes de Condat sur Vienne, Isle et Bosmie L'Aiguille ; le paiement du transport scolaire au Conseil Régional.
- La subvention d'équilibre versée au budget annexe CCAS,
- L'adhésion au service « énergies » du SEHV,
- Les subventions aux associations,
- Les charges de gestion courante (frais de paiement par TIPI, carte bancaire et CESU).

- Chapitres 66 et 67

Ils comprennent :

- Les intérêts des emprunts pour un montant estimé à 35 000 € pour 4 emprunts en cours. Tous les intérêts sont à taux fixe. Une ouverture de crédits a été réalisée pour tenir compte de l'emprunt qui sera effectué pour financer les travaux d'extension du cabinet paramédical.
- Les charges exceptionnelles : bourses aux bacheliers ayant obtenu la mention très bien, et pour les « projets innovants ».

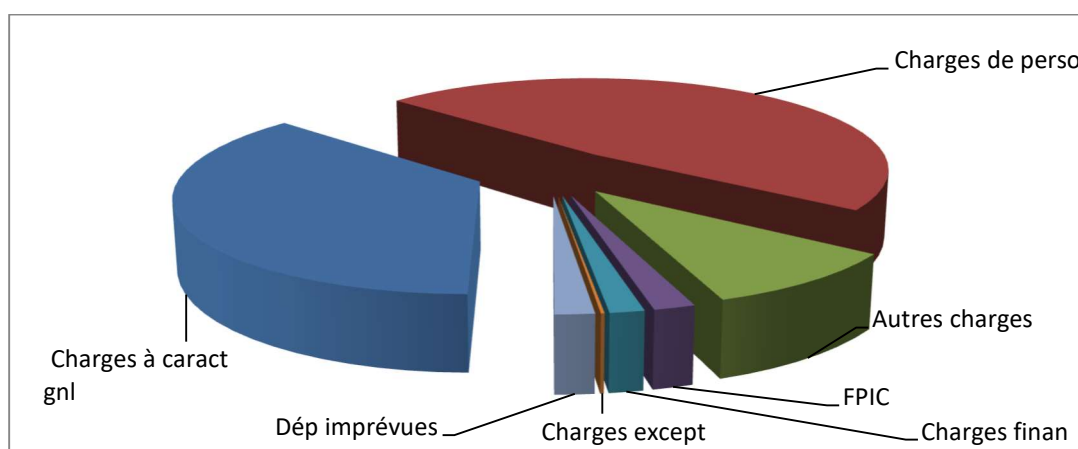
- Chapitre 68

Il s'agit des dotations aux amortissements pour un montant de 82 800 €, dont la contrepartie est constatée en recettes d'investissement. Sur cet exercice, les neutralisations des travaux d'aménagement de sécurité rue de Beynac et d'installation d'un ralentisseur rue de St-Paul seront effectuées.

- Chapitre 022

Une somme de 40 000 € est ouverte au titre des dépenses imprévues.

Répartition des dépenses



III- La section d'investissement

A) Les recettes d'investissement

Elles comprennent :

- Le FCTVA, reversé par l'Etat sur les bases des dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice N-1,
- La taxe d'aménagement, perçue à l'occasion des dépôts d'autorisations d'urbanisme,
- La cession de la parcelle cadastrée AI 116 rue Jean Ferrat à l'ODHAC,
- L'affectation des résultats,
- Le transfert de la section de fonctionnement,
- Les cautions,
- Les amortissements, et écritures d'ordre budgétaire,
- L'emprunt pour le financement des travaux d'extension du cabinet paramédical,
- Les subventions concernant l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, pour l'aménagement des allées du cimetière, pour la construction de vestiaires au stade.

B) Les dépenses d'investissement

- Opération 020 – Rénovation du parc d'éclairage public
Montant de l'opération : 23 000 € d'ouvertures nouvelles
 - Marché de rénovation du parc d'éclairage public,
 - Remplacement de l'éclairage festif sur 5 ans.

- Opération 021- Mairie
Montant de l'opération : 2 950 € d'ouvertures nouvelles
 - Acquisition de deux ordinateurs portables pour le télétravail,
 - Acquisition d'un vidéoprojecteur et remplacement d'un écran d'ordinateur,
 - Acquisition d'un frigo.

- Opération 022 – Ecoles
Montant de l'opération : 115 283,37 € d'ouvertures nouvelles + 4 300 € de RAR
 - Etude paysagère de la cour de l'école élémentaire,
 - Demandes d'investissement de l'école maternelle,
 - Achat d'une table et de chaises pour le restaurant scolaire,
 - Etude paysagère de la cour de l'école élémentaire,
 - Travaux de la cour de l'école élémentaire.

- Opération 024 – Bâtiments divers
Montant de l'opération : 1 150 € de RAR
 - Mise à jour du logiciel de la bibliothèque.

- Opération 025 – Voirie
Montant de l'opération : 2 000 € d'ouvertures nouvelles
 - Acquisition de panneaux de signalisation.

- Opération 026 – Non individualisée
Montant de l'opération : 5 100€ d'ouvertures nouvelles + 40 400 € de RAR
 - Achat d'une grange à Charroux et frais d'acte,
 - Frais d'actes pour diverses acquisitions,
 - Plantations au cimetière,
 - Acquisition de matériel pour les services techniques (benne portée, traceuse...),
 - Acquisition d'une monobrosse.

- Opération 044 – Cabinet paramédical
Montant de l'opération : 330 000€ d'ouvertures nouvelles + 8 000 € de RAR

- Opération 045 – Rue Jean Ferrat
Montant de l'opération : 38 000 € d'ouvertures nouvelles + 202 300 € de RAR

- Opération 047 – Vestiaires du stade
Montant de l'opération : 355 000 € d'ouvertures nouvelles + 447 000 € de RAR
- Opération 049 – Aménagement de la rue de Viblac
Montant de l'opération : 10 000 € d'ouvertures nouvelles
- Opération 050 – Aménagement terrain avenue de la Vienne
Montant de l'opération : 40 000 € d'ouvertures nouvelles + 9 500 € de RAR
- Opération 051 – Réhabilitation de l'Orangerie
Montant de l'opération : 10 000 € d'ouvertures nouvelles
- 4581 – Travaux sous mandat
 - Installation d'un ralentisseur rue de la Salesse : 7 400 €
 - Aménagements de sécurité rue de Lestrade : 22 800 €.
- Le remboursement du capital des emprunts
100 000 €
- La taxe d'aménagement pour les travaux de la rue Jean Ferrat et des vestiaires du stade.
4 550 € d'ouvertures nouvelles + 10 600 € de RAR
- Les écritures d'ordre

IV- La constatation des résultats et budget consolidé

La section de fonctionnement présente un déficit prévisionnel de 162 760 € sur l'exercice.

L'excédent antérieur reporté est de 589 533,37 €, le résultat cumulé est donc de 426 773,37 €.

Cet excédent est transféré en section d'investissement pour financer les projets.

	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS FONCTIONNEMENT	2 738 223,37 €	2 148 690,00 €
	+	+
REPORT N-1 FONCTIONNEMENT (002)		589 533,37 €
	=	=
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 738 223,37 €	2 738 223,37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS INVESTISSEMENT	1 099 323,37 €	1 636 913,67 €
	+	+
REPORT N-1 INVESTISSEMENT (001)	93 840,30 €	0,00 €
	+	+
RAR INVESTISSEMENT	723 250,00 €	279 500,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	1 916 413,67 €	1 916 413,67 €
TOTAL CUMULE	4 654 637,04 €	4 654 637,04 €

VI – Budget annexe : CCAS

A) Budget annexe CCAS

La seule recette de ce budget est constituée par la subvention d'équilibre issue du budget principal : 11 200 €.

L'excédent antérieur reporté est de 6 917,83 €

Les dépenses sont liées :

- Aux colis remis aux aînés de la Commune et cérémonie correspondante,
- La participation aux frais de portage des repas,
- Les bons alimentaires accordés par l'assistante sociale,
- Les participations aux frais de séjour dans les centres de vacances agréés.